

Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial

Rennes, le 17 février 2023

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Affaire suivie par : Cédric BRUNETEAU  
Tél. : 02 21 86 23 32 ou 06 49 57 74 75  
Courriel : cedric.bruneteau@ille-et-vilaine.gouv.fr

## RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION N° 44 727-1 DU 17 FÉVRIER 2023

**Le préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44 727 du 26 juillet 2022, portant autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, pour l'exploitation d'un crématorium animalier par la SASU FUNECAP SCA sis « ZA de la Meslais, 1 rue Pierre Harel » sur la commune de Lécousse ;

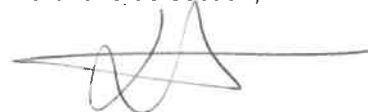
Vu le courrier du 6 février 2023 par lequel la société SCA Ouest, dont le siège social est situé 17, rue de l'arrivée à PARIS (75 015), déclare avoir succédé à la SASU FUNECAP SCA dans l'exploitation du crématorium animalier dénommé ANIMA CARE, sis « ZA de la Meslais, 1 rue Pierre Harel » à Lécousse (35 133) ;

Vu l'extrait Kbis du 11 décembre 2022 ;

Reconnaît avoir reçu de la Société SCA Ouest, la déclaration prévue par le code de l'environnement pour l'exploitation de l'installation précitée ;

Déclare que l'exploitant devra se conformer aux prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 44 727 du 26 juillet 2022 susvisé.

Pour le préfet,  
la cheffe de section,



Svetlana LAZKO

SAS SCA OUEST  
À l'attention de Monsieur le directeur général  
17, rue de l'Arrivée  
75 015 PARIS

Copie à :

- Inspection des installations classées (DDPP 35/ SPEN)
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré